

La politique climatique américaine

Les accords climatiques internationaux ne prennent tout leur sens que s'ils sont soutenus par les États-Unis, premiers émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre (GES) par habitant. Or ce pays n'est aujourd'hui lié par aucun traité qui le contraigne à diminuer ces pollutions. La transition énergétique nationale se fait attendre : le mode de vie et le système productif américains font toujours largement appel à des ressources fossiles. L'arrivée au pouvoir de Barack Obama, qui annonçait son intention de s'engager dans l'action contre le changement climatique, avait suscité l'espoir de la communauté internationale : le compromis de Copenhague et les accords de Cancún résultent d'ailleurs directement de l'implication des dirigeants américains et chinois. Depuis, le contexte a pourtant profondément changé : la crise économique rend prioritaires les politiques de relance de la croissance. L'abandon des propositions de loi climatiques au Congrès, la décision de la Cour suprême restreignant les initiatives des États et les actions entreprises par l'opposition républicaine pour bloquer la réglementation de l'agence fédérale pour la protection de l'environnement (EPA) ont conduit à un essoufflement des ambitions présidentielles. Celles-ci se recentrent sur une stratégie de sécurité énergétique, prévoyant l'exploitation des importantes réserves domestiques d'hydrocarbures, la réduction

de la dépendance aux importations – constante de la politique américaine depuis la présidence de Richard Nixon –, le recours à des alternatives énergétiques, et enfin l'accélération de l'efficacité énergétique des transports et du bâtiment. Cette dernière orientation appelle une politique affirmée de soutien à l'innovation, conforme à la volonté américaine de *leadership* mondial dans l'industrie des technologies vertes. Sur le plan international, la rencontre entre les présidents chinois et américain à Copenhague a permis de définir les concessions acceptables par chacun de ces acteurs clefs des négociations. L'envoyé spécial de la Maison blanche le rappelle volontiers : les États-Unis ne sont pas opposés à un nouvel accord mondial mais les discussions à ce propos ne devront commencer qu'après la mise en œuvre des mesures adoptées à Cancún, dont la déclinaison devra être l'enjeu principal de la conférence de Durban, fin novembre 2011. Washington est également résolument opposé à tout engagement dans un nouvel accord sur le modèle du Protocole de Kyoto. *In fine*, seuls le perfectionnement de la régulation mise en œuvre par l'EPA et la pression de l'opinion publique américaine pourraient conduire à remettre, à terme, l'action contre le changement climatique au sommet de l'agenda politique. ■

LES ENJEUX

Le refus du Sénat américain de ratifier le Protocole de Kyoto a marqué les esprits. Cependant, bien s'ils soient parfois soupçonnés d'opportunisme, les négociateurs américains participent activement aux discussions internationales : c'est bien l'intervention américaine qui a mené à l'élaboration d'un texte de compromis à Copenhague, acté par les membres de la Convention climat des Nations unies un an plus tard. Un accord mondial visant à lutter contre le changement climatique ne peut se dispenser de la participation des États-Unis, responsables d'un cinquième des émissions de gaz à effet de serre de la planète⁽¹⁾. Les initiatives de la précédente administration républicaine étaient peu ambitieuses et le discours présidentiel laissait deviner un certain scepticisme vis-à-vis de la démonstration scientifique du changement climatique. L'arrivée d'une nouvelle présidence a suscité l'espoir. Barack Obama proposait un objectif de réduction des émissions certes moins ambitieux que celui que le Protocole de Kyoto réservait initialement aux États-Unis (– 17 % d'ici à 2020, par rapport à 2005, soit – 6 % en 2020, par rapport à 1990, contre un objectif protocolaire de – 7 % d'ici à 2012, par rapport à 1990), mais la formulation d'une cible par Washington était une première. Ces attentes ont par la suite été déçues. Le président américain doit aujourd'hui composer avec une opinion publique atone et une forte opposition parlementaire, et semble loin de mettre en œuvre la politique fédérale qu'il annonçait lors de son élection. La présente note évalue les obstacles et les déterminants d'une relance de la politique américaine allant dans l'intérêt de la coopération internationale.

❖ L'ESPOIR DÉÇU DES PROJETS DE LOI PARLEMENTAIRES

(Les opportunités manquées de l'année 2009

En 2001, le président Bush a posé les bases d'une politique climatique américaine.

Une série de lois ont favorisé le développement technologique : l'*Energy Policy Act* (2005), l'*Advanced Energy Initiative* (2006) puis l'*Energy Independence and Security Act* (2007) incitaient à la substitution des énergies fossiles par les énergies nucléaire, renouvelables (ENR) et le charbon "propre"⁽²⁾ dans les domaines des transports et de la production électrique, avec le triple objectif d'assurer la sécurité énergétique nationale, de soutenir la croissance économique par celle des secteurs de l'économie verte et de lutter contre le changement climatique. La loi établissait notamment des objectifs de performance énergétique. Parallèlement, le gouvernement a encouragé l'industrie à s'impliquer dans des engagements volontaires, dont certains se sont révélés fructueux : le programme *Energy Star*⁽³⁾ (1992), cofinancé par le département de l'Énergie et l'EPA, aurait permis d'éviter 37 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2006.

Toutefois, les objectifs nationaux d'atténuation de gaz à effet de serre restaient peu ambitieux : en 2002, la présidence annonçait en effet une diminution de 18 % de l'intensité des émissions de GES⁽⁴⁾ d'ici à 2012. Or cette cible peut être atteinte sans qu'il soit nécessaire de mettre en œuvre une politique publique dédiée, comme le montre l'évolution tendancielle de l'intensité des émissions américaines, qui a diminué de 21 % au cours des années 1980 et de 16 % au cours de la décennie 1990⁽⁵⁾.

❖ Encadré 1

D'où viennent les GES américains ?

En 2009, les États-Unis représentent 5 % de la population et un cinquième des émissions de GES mondiales. De 1990 à 2009, ces émissions ont été stables, augmentant de 0,04 % par an en moyenne, ce qui montre que la transition énergétique américaine peine à s'amorcer⁽⁶⁾. Si une diminution de 7 % a eu lieu en 2009, elle est attribuable au ralentissement de l'activité économique due à la récession⁽⁷⁾.



[1] Soit 17,8 % en 2009, source : US Energy Information Administration (EIA), émissions CO₂ énergie.

[2] Le "charbon propre" ou *clean coal* désigne les procédés et technologies permettant d'améliorer le rendement de centrales à charbon, et de réduire les émissions associées (GES, oxyde d'azote, dioxyde de soufre), par la modernisation des centrales, l'utilisation de systèmes de filtrage, l'utilisation de technologies *ad hoc* (co-combustion de biomasse) ou la capture et la séquestration du dioxyde de carbone.

[3] http://www.energystar.gov/index.cfm?c=about.ab_index

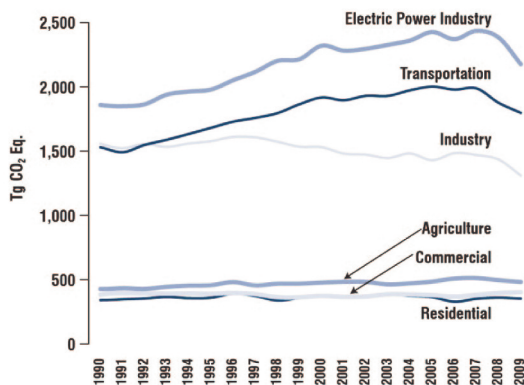
[4] Quantité de GES émise par point de PIB.

[5] Source : Pew Center Analysis of President Bush's Climate Change Plan. http://www.pewclimate.org/policy_center/analyses/response_bushpolicy.cfm

[6] De 1990 à 2009, les émissions de GES dues à la production d'électricité et au transport ont augmenté de 0,8 % par an.

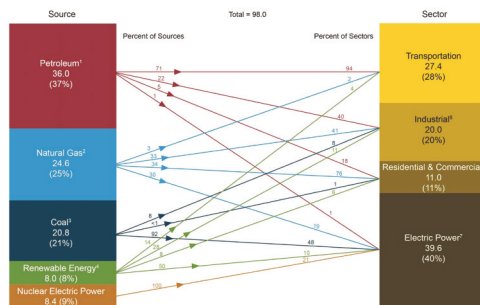
[7] Source : EIA (2010), *US Carbon Dioxide Emissions in 2009: A Retrospective Review*, mai.

Évolution des émissions sectorielles américaines, 1990-2009



Source : EPA (2011) Inventory of US Greenhouse Gas Emissions and Sinks: 1990-2009, USEPA #430-R-11-005.

Consommation d'énergie primaire des principaux secteurs émetteurs de GES aux États-Unis : une forte dépendance aux énergies fossiles



Quadrillions Btu.

Source : EIA, Annual Energy Review (octobre 2011)

Les émissions américaines proviennent principalement de quatre secteurs :

- la production d'électricité, encore essentiellement générée par des centrales à charbon ou à gaz, énergie que Barack Obama cite parmi les "sources propres et alternatives"⁽⁸⁾. Le charbon engendre la moitié de l'électricité consommée et presque 40 % des émissions de GES dues à la production d'énergie (EIA, 2010) ;
- la consommation d'énergie du secteur tertiaire, résidentiel et commercial représente environ un tiers des émissions. Ce poste progresse rapidement, de plus de 1 % de 1990 à 2009 ;
- les transports représentent 34 % des émissions, une quantité qui croît constamment (+ 0,8 % depuis 1990) ;
- l'industrie émet une quantité de GES comparable au secteur du transport. Cependant, ces émissions se sont stabilisées depuis 1990, du fait de la déprise des industries lourdes.

Une marge importante existe donc dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. Une réorientation du *mix* énergétique américain est également nécessaire, notamment pour développer le recours aux énergies renouvelables. La réduction des émissions issues du transport est plus difficile : la configuration des zones urbaines et des périphéries résidentielles rend l'utilisation d'un véhicule personnel quasi obligatoire. Enfin, le secteur industriel est de loin le plus difficile à réguler sur le plan politique : dernièrement, les critiques parlementaires à l'égard des projets de législation climatique se sont concentrées sur l'impact économique des mesures sur les régions qui vivent des revenus de l'industrie lourde.

Un tournant intervient avec l'arrivée au pouvoir de Barack Obama.

Le volontarisme du successeur de Georges Bush semblait entériner les perspectives de régulation des émissions de GES. Le programme électoral de Barack Obama plaide déjà pour la mise en œuvre d'un marché du carbone fédéral permettant d'atteindre les objectifs balisés d'ici à 2020 et 2050. En 2010, l'adresse au Congrès du nouveau président affichait la volonté de mettre en œuvre une politique de réduction des GES, à hauteur de 17 % d'ici à 2020 et 80 % d'ici à 2050 (année de base 2005)⁽⁹⁾. Le Président affirme alors que le doute n'est plus permis sur l'existence et l'origine anthropique du changement climatique : "Le constat scientifique est formel et sans ambiguïté, et il n'est plus possible d'ignorer les impacts [du changement climatique]"⁽¹⁰⁾.

Sur le plan international, les États-Unis ont également répété leur volonté de participer à la construction de la gouvernance climatique mondiale : lors de sa prise de fonction en janvier 2009, le responsable de la délégation américaine Todd Stern déclarait ainsi : "Il n'est désormais plus temps de démentir, ni de procrastiner, ni de débattre. Il est désormais temps pour les États-Unis d'occuper la place qui lui revient à la table des négociations"⁽¹¹⁾.

Cependant, l'évolution de la politique climatique américaine s'est révélée décevante. Deux propositions de loi parlementaires ont été élaborées suivant les orientations du nouveau président, l'une par la Chambre des représentants (Waxman-Markey Bill), l'autre par le Sénat (Kerry-Lieberman Bill). Ces textes prévoyaient des marchés de permis fédéraux ("*cap and trade*"), entre autres mesures donnant du corps aux objectifs américains de réduction de GES, mais ils n'ont finalement pas été soumis au vote du Congrès. Tout au plus

[8] Weekly Address: Clean Energy will Help us Out-compete and Out-innovate the Rest of the World, 07/05/2011.

[9] Remarks by the President in State of the Union Address, 27/01/2010.

[10] Remarks by the President on Major Economies Forum Declaration, L'Aquila, Italie, 09/07/2009.

[11] Discours de Todd Stern in Appointment of Special Envoy on Climate Change Todd Stern, Remarks by Hillary Rodham Clinton, Secretary of State, 26/01/2009.

la première mesure a-t-elle été validée par les représentants. Les débats parlementaires ont en effet été dominés par d'autres sujets (*cf. infra*). La victoire de l'opposition républicaine aux élections de mi-mandat et les impératifs de la crise économique ont reporté, puis définitivement enterré, les discussions sur les propositions de loi climatique, pourtant largement soutenues par Barack Obama. **Le seul recours possible pour le président américain consiste désormais à soutenir une future norme de l'agence fédérale pour la protection de l'environnement, dont la Cour suprême a reconnu en 2007 l'autorité en matière de réglementation des sources émettrices de GES.**

L'échec de l'adoption de cette législation se fait également sentir sur la position des États-Unis dans les négociations climatiques internationales. Sans planification établie des moyens de réduire les émissions américaines de 17 % d'ici à 2020 (base 2005), cette contribution à l'effort mondial ressemble à une promesse vide de sens à la table des négociations.

Un précédent incite en effet la communauté internationale à accorder un crédit limité aux décisions présidentielles qui ne seraient pas validées par le Congrès : en 1997, la signature du président Clinton n'a pas suffi pour obtenir l'assentiment du Sénat permettant d'acter la ratification de l'accord par la partie américaine⁽¹²⁾.

Les raisons de l'échec de la législation climatique

Les débats parlementaires relatifs au vote sur la réforme du système de santé américain ont escamoté ceux qui touchaient aux propositions Waxman-Markey et Kerry-Lieberman. C'est le premier motif de l'échec des propositions de loi, qui n'ont pas été rediscutées avant la tenue des élections de mi-mandat. **La défaite électorale de la majorité a ensuite contribué à leur abandon.**

Par la suite, les effets de la crise économique ont changé les termes du débat. D'une part, le ralentissement économique a remis en selle la critique du coût des réglementations imposées aux industries et aux consommateurs. D'autre part, la contraction des finances publiques et la dégradation du niveau de vie des populations défavorisées ont incité certains élus à plaider pour une réduction des financements publics accordés aux énergies renouvelables et à l'aide internationale (fonds destinés à aider les pays en développement à lutter contre le changement climatique, subvention des travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – GIEC) au profit de la relance domestique.



[12] *In fine*, le Sénat n'a pas eu à rejeter le Protocole, puisque le président Clinton ne le lui a pas présenté, présentant un refus. La résolution Byrd-Hagel, adoptée par le Sénat cinq mois avant la formulation du Protocole de Kyoto, limite en effet les engagements pris par les négociateurs sans consultation préalable et interdit toute ratification d'un accord qui dispenserait les pays en développement d'engagements contraignants.

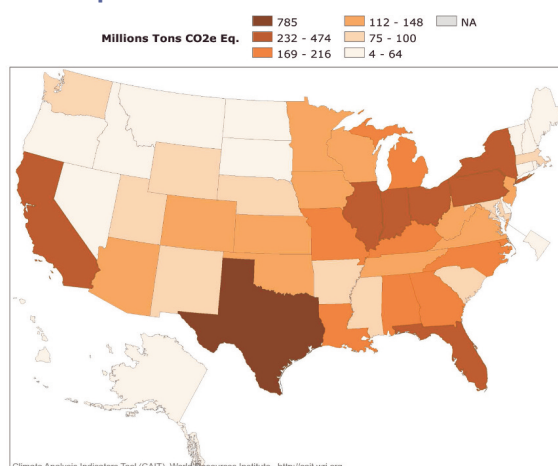
Le premier semestre 2011 a vu l'administration et le Congrès absorbés par le règlement du problème de la dette publique, situation qui éloigne un peu plus la perspective de propositions de loi sur d'autres sujets.

Enfin, la récente mise en cause publique de la méthodologie du GIEC a fourni de nouveaux arguments aux climato-sceptiques, même si la critique de l'existence scientifique du changement climatique s'est récemment transformée. Les élus républicains ne contestent plus l'existence du phénomène, mais sa cause anthropique, et dénoncent l'impact économique des mesures de réduction des émissions de GES.

Encadré 2

Les opposants parlementaires à la politique climatique.

Les émissions de GES des États : une grande disparité des situations et des intérêts



Emissions de GES (CO₂, CH₄, N₂O, gaz fluorés) en 2007, hors contributions des sols.

Source : WRI, Climate Analysis Indicator.

L'opposition à la formulation d'une réglementation climatique fédérale suit moins les lignes de fracture partisans que la géographie des "Dirty dozen", douze États dont l'activité économique dépend des revenus des énergies fossiles. Les représentants, majoritairement conservateurs, sont d'autant plus sensibles à l'avis de leur électeurat que leur mandat ne dure que deux ans. L'opposition républicaine à la politique climatique a toutefois récemment pris un tournant plus idéologique. Sous l'influence du *Tea Party*, dont le leitmotiv est de préserver le mode de vie américain, le discours climato-sceptique des parlementaires du *Grand Old Party* (GOP) s'est durci. L'audition houleuse de Lisa Jackson, administratrice de l'EPA, à la Chambre des représentants a ainsi révélé la politisation du débat.

Les élus conservateurs mobilisent désormais des arguments scientifiques, légaux et économiques (controverse sur l'origine anthropique du changement climatique, contestation de l'autorité légale de l'EPA pour réguler les GES, critique du coût des mesures de réductions des émissions, etc.). Rejetant tout instrument de marché, taxe ou système *cap and trade*, ils réclament en revanche l'augmentation du recours aux sources d'énergie domestiques (exploitations pétrolières *offshore*, gaz de schiste). Il faut noter que l'opposition républicaine est financièrement soutenue par le secteur pétrolier et par celui de l'industrie lourde. Parallèlement, peu de parlementaires démocrates se sont engagés en faveur d'une politique climatique fédérale : seule la sénatrice Boxer a critiqué les tentatives républicaines pour limiter le pouvoir de l'EPA. Certains élus, comme le représentant Luetkemeyer, militent à présent pour diminuer le budget de l'agence.

(2010, l'année du retour en arrière ?

À mesure qu'elle apparaissait comme le seul recours en matière de régulation fédérale de GES, l'Agence américaine pour la protection de l'environnement a dû faire face au feu des critiques. En février dernier, l'audition mouvementée de son administratrice à la Chambre des représentants a conclu une année d'efforts parlementaires destinés à limiter les pouvoirs de l'agence.

Parmi les tentatives républicaines, l'**Energy Tax Prevention Act de 2011** (HR 910), proposition du représentant Upton interdisant à l'EPA de réglementer toute émission de GES (au motif qu'ils seraient inoffensifs), a été adoptée par la Chambre et transmise au Sénat, où elle est d'ores et déjà soutenue par une cinquantaine de sénateurs républicains. Ce débat intervient après le rejet par la Chambre haute d'un amendement proposé par le sénateur McConnell à la loi relative aux petites entreprises (S 493), proscrivant toute action de l'agence en matière de lutte contre le changement climatique.

Le camp démocrate lui-même n'est pas uni autour de la position présidentielle en faveur d'une régulation climatique : le sénateur Rockefeller, élu de Virginie occidentale, État appartenant à la *Rust Belt*⁽¹³⁾, a ainsi déposé un texte visant à suspendre le pouvoir réglementaire de l'EPA pendant deux ans, arguant de la nécessité de donner du temps au Congrès pour élaborer une législation climatique fédérale.

Les parlementaires républicains attaquent le pouvoir de régulation de l'EPA (encadré 2) : ils reprochent à

l'Agence d'usurper le pouvoir de réglementation des États, d'outrepasser ses prérogatives de délivrance de permis, d'avoir livré une étude d'impact lacunaire sur les GES...

Reste que les propositions interdisant la réglementation des émissions de GES par l'EPA ont peu de chances d'être suivie d'effets : d'une part, le Sénat, à majorité démocrate, représente un sérieux obstacle à la validation des projets des représentants républicains, d'autre part, le président dispose d'un droit de veto. Pour l'heure, la Maison blanche ne prend pas partie dans ces débats parlementaires, mais Barack Obama a affirmé à plusieurs reprises son soutien à l'action de l'EPA en matière de contrôle des GES.

Le vote du budget est l'autre voie privilégiée par les parlementaires désireux de contrer la mise en œuvre de la politique climatique de l'administration.

Les débats autour du budget fédéral ont donné lieu à des propositions visant à diminuer les dépenses allouées à la lutte contre le changement climatique afin de redresser les finances publiques mises à mal par la crise. Les élus républicains ont réussi à faire adopter par la Chambre une baisse d'un tiers des fonds dédiés à la protection environnementale : les budgets fédéraux de l'EPA⁽¹⁴⁾ et du département de l'Énergie, ainsi que la contribution américaine au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. La proposition Luetkemeyer, votée en février, prévoit d'annuler ce transfert international de 13 millions de dollars.

Si ces coupes n'ont généralement pas été retenues dans le budget intérimaire adopté en urgence le 31 juillet 2011⁽¹⁵⁾, elles ont été ajournées plutôt qu'abandonnées. Il est vrai que l'actualité est peu favorable à la poursuite des investissements "verts", après la faillite de la société Solyndra, dont Barack Obama avait fait le symbole médiatique de son engagement en faveur de l'énergie photovoltaïque. Bien que subventionnée à hauteur de 500 millions de dollars de garanties bancaires fédérales, l'entreprise vendait en effet à perte.

L'opposition du Congrès vis-à-vis de la stratégie climatique du président américain a des conséquences importantes, car ce dernier ne peut aller plus loin sans l'aval du pouvoir législatif. Dans l'état actuel du rapport de force politique, Barack Obama ne peut espérer poursuivre ses ambitions.

[13] La *Rust Belt* regroupe les États constituant le berceau historique de l'industrie lourde aux États-Unis. L'économie de cette région est encore largement dépendante des énergies fossiles.

[14] Les programmes que l'EPA met en œuvre à l'échelle des États sont alloués aux gouverneurs, actuellement en majorité républicains, et sont donc moins sujets à réévaluation par la Chambre.

[15] Lequel prévoit tout de même de diminuer de 438 millions de dollars américains les financements au développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

UNE POLITIQUE CLIMATIQUE QUI AVANCE MASQUÉE ?

(Au niveau fédéral : la voie de la norme et de la sécurité énergétique

L'abandon au Congrès des deux projets de loi mentionnant des marchés du carbone a décidé l'administration Obama à changer de stratégie. Dans l'immédiat, elle soutient une politique climatique fédérale sous la forme de normes plutôt que d'un signal prix, faute de marge de manœuvre.

Le *National Recovery Act*, plan de relance porté par l'administration, prévoit ainsi de développer les énergies alternatives aux sources fossiles pour atteindre le quart de la production nationale d'électricité américaine d'ici à 2025⁽¹⁶⁾, et de nouvelles normes visant à diminuer de 20% la consommation des véhicules. L'objectif est d'atteindre un million de véhicules hybrides rechargeables en circulation en 2015, notamment par des incitations financières à l'achat de véhicules électriques construits aux États-Unis. Un plan de rénovation du bâti existant vise également 1 % du parc de logement et 75 % des bâtiments publics.

Investie d'une capacité de réglementation des émissions de GES du secteur des transports par une décision de la Cour suprême (*encadré 3*), l'EPA a débuté la mise en œuvre de ces réglementations en janvier 2011. L'agence cherche à limiter les émissions des véhicules légers neufs (objectif 2016 : émissions inférieures à 153 grammes équivalent CO₂/km). Par extension, elle réglemente également les émissions des industries les plus polluantes, en accordant des permis aux centrales électriques, aux raffineries, aux cimenteries, aux exploitations agricoles et aux bâtiments. La mise en œuvre de ce programme de permis sera progressive : la première étape prévoit que les autorisations seront obligatoires pour toute unité de production qui augmentera ses émissions au-delà d'un certain seuil annuel (75 000 tonnes équivalent CO₂) ; et la deuxième étape, six mois après, planifie qu'elles deviendront obligatoires pour tout site nouvellement établi émettant plus de 100 000 tonnes équivalent CO₂ par an, couvrant ainsi 1 700 sources et 67 % des émissions nationales. Selon ses plans, l'EPA devrait également imposer aux centrales électriques et aux raffineries (qui représentent 40 % des émissions américaines de GES) de nouvelles normes de performance technologique en 2012.

L'agence américaine pour la protection de l'environnement établit également un inventaire fédéral d'émissions de GES. Contrairement aux décomptes précédents,

ce bilan sera fondé sur des mesures réelles à partir de 2008 et non plus sur des estimations sectorielles.

Encadré 3

L'EPA peut-elle mettre en œuvre le marché du carbone auquel les parlementaires ont renoncé ?

Aujourd'hui vivement critiquée par le camp républicain pour la réglementation climatique qu'elle entreprend, l'*Environment Protection Agency* a été créée par le président républicain Richard Nixon en 1970, afin d'assurer la protection sanitaire de la population américaine et celle de l'environnement.

L'agence tire une partie de ses prérogatives d'une législation du Congrès portant sur la qualité de l'air (le *Clean Air Act*, voté en 1964 et amendé) et de la reconnaissance de sa légitimité par la Cour suprême. Cette dernière a en effet accédé en 2007 au recours déposé par 18 États à l'encontre de l'agence, en établissant la dangerosité et le caractère polluant des GES : cette décision judiciaire (*Massachusetts vs EPA*) a conduit à lister ces gaz parmi les polluants réglementés par le *Clean Air Act*, obligeant ainsi l'Agence à en réguler les émissions. La création d'un marché de permis d'émissions fondé sur la réglementation de l'EPA est possible par plusieurs procédures, dont la plus aisée semble être la formulation d'une norme de performance des sources d'émissions de GES. Cette mesure est cependant impossible à mettre en place à court terme, car elle comporte plusieurs étapes : création d'un inventaire fédéral (actuellement en cours), distribution de permis couvrant la majorité des émetteurs, et enfin établissement de normes de performance d'émission (*New Source Performance Standards*), permettant à l'EPA d'allouer des quotas aux États en fonction de leurs émissions. La création d'un marché fédéral permettant d'échanger ces quotas serait alors possible. Un tel dispositif engloberait les principaux émetteurs, tandis que les émetteurs modestes ne seraient assujettis qu'au respect de normes de performance, afin d'éviter d'éventuelles délocalisations industrielles à l'échelle nationale (phénomène de "fuites de carbone").

L'action de l'agence peut cependant être bloquée, soit par le Congrès, par l'adoption d'une loi niant la dangerosité des GES ou préemptant le pouvoir de réglementation de l'EPA, soit par une décision de justice. D'autre part, l'agence ne peut imposer un marché d'échange de permis aux États. Ces derniers ont pour seule obligation d'assurer la mise en œuvre des normes dictées par l'EPA et restent libres de choisir une norme plutôt qu'un instrument de marché pour répondre aux objectifs imposés.

Pour l'heure, l'EPA se concentre sur un exercice national d'inventaire des émissions. Avant 2008, cette comptabilité était réalisée au niveau des États, sur la base d'estimations sectorielles. Depuis, l'agence a formulé une *Reporting Rule* qui oblige les industriels émettant plus de

[16] L'adresse du président au Congrès, prononcée le 25 janvier 2011, annonce l'objectif de parvenir d'ici à 2035 à un mix énergétique composé à 80 % de différentes énergies "propres" : ENR, nucléaire, gaz, carbone « stocké » (technique de capture et de stockage du carbone).

25 000 tonnes équivalent CO₂ à déclarer leurs rejets. En mai 2010, elle a également établi une *Tayloring Rule* afin d'adapter les cadres de réglementation générale du *Clean Air Act* au contexte des émissions de GES : afin que le rapport du coût économique au bénéfice environnemental justifie l'application de la norme, les seuils d'émissions autorisés ont été relevés : la demande de permis devient obligatoire à partir de 75 000 à 100 000 tonnes équivalent CO₂ d'émissions annuelles (au lieu du seuil légal de 100 à 200 tonnes d'émissions par an). En outre, les sites industriels émettant moins de 50 000 tonnes annuelles équivalent CO₂ sont autorisés à fonctionner sans permis jusqu'en 2016. Sans ces assouplissements, l'application de la loi réclamerait l'étude et l'allocation de quelque 6 millions de permis d'émissions par l'EPA.

Les propositions parlementaires visant à endiguer l'action de l'agence ont été rejetées, à l'exception de la proposition Upton (*cf. supra*). Par ailleurs, au moment où l'EPA s'apprêtait à publier les normes de performance qu'elle entendait appliquer, pas moins de 52 procès lui étaient intentés pour contrecarrer son travail de régulation des émissions de GES. Ces actions en justice tendaient généralement à éliminer la *Tayloring Rule*, ce qui aurait eu pour effet de faire exploser les coûts de mise en œuvre de la réglementation, et donc de la rendre irréalisable.

Privé de l'assurance de voir ses projets soutenus par le Congrès, confronté à la crise économique, Barack Obama revient donc à une politique traditionnelle, essentiellement fondée sur la question de la sécurité énergétique.

Le président affirme aujourd'hui que la dépendance américaine aux énergies fossiles va encore durer un certain temps, et accorde désormais une large place au recours à la production domestique de pétrole, de gaz conventionnels et de schiste⁽¹⁷⁾. Les gisements d'Alaska et des États de la côte atlantique doivent être explorés. La construction d'un *pipeline* destiné à importer des hydrocarbures de schiste du Canada au Texas a été autorisée, et de nouveaux permis de forage doivent être délivrés. L'objectif est de diminuer d'un tiers la dépendance aux importations.

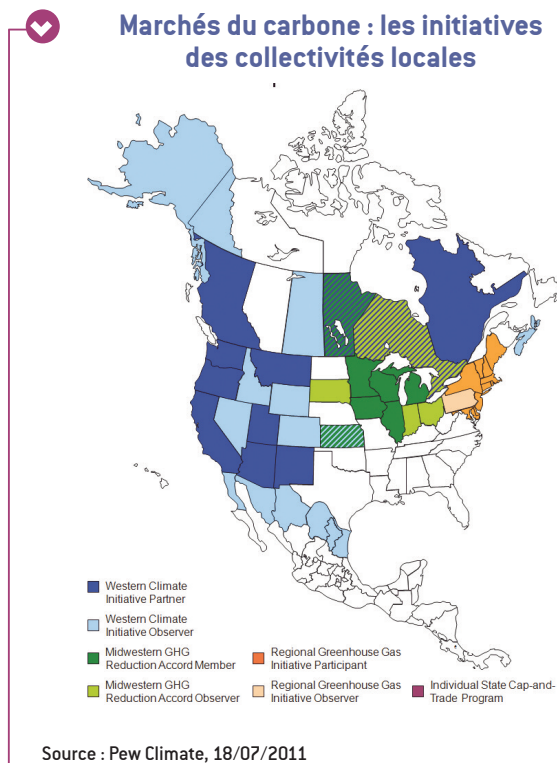
Le développement des énergies renouvelables (biocarburants, éolien, solaire, etc.), la poursuite d'une politique d'innovation en matière de technologie verte et d'efficacité énergétique (notamment dans le domaine des véhicules particuliers et du bâtiment) sont autant de reliquats des objectifs de la stratégie climatique initiale de la Présidence. Ce sont désormais des aspects de second plan, qui

s'insèrent néanmoins dans le cadre de la priorité accordée à la sécurité énergétique.

Une telle stratégie est loin d'être nouvelle : elle s'apparente en grande partie à celle du "*Twenty in Ten*", leitmotiv du président Bush visant à diminuer de 20 % la consommation d'essence en dix ans et à réduire la dépendance aux approvisionnements étrangers par l'augmentation de la production domestique d'hydrocarbures. La diminution des importations de pétrole et de gaz était alors en grande partie motivée par la volonté de s'affranchir du pouvoir économique de certains pays.

Au niveau local : un foisonnement d'initiatives à l'issue encore incertaine

Dans certaines régions, l'idée de réglementations climatiques engendre moins de crispations. Des initiatives ont ainsi vu le jour dans des villes et des États : déploiement de véhicules électriques, seuil d'approvisionnement en énergies renouvelables, objectifs de réductions de GES et, surtout, marchés du carbone régionaux.



En 2005, plus de 800 municipalités signataires du *US Mayors' Climate Protection Agreement* se sont engagées à relever l'objectif prévu pour les États-Unis par le Protocole de Kyoto.

Une vingtaine d'États ont des plans de réduction de GES, fondés sur l'amélioration de la gestion des terres et des forêts, celle de la performance énergétique, les économies



[17] Remarks by the President on America's Energy Security, 30/03/2011, Georgetown University.

d'énergie, l'approvisionnement en ENR, etc. La Californie a été le premier État à adopter un plan contraignant destiné à diminuer les émissions de GES par des mesures portant sur l'ensemble de son économie : la *California Energy Bill 32* vise un retour au niveau d'émissions de 1990 pour 2020, l'augmentation de la composante renouvelable du *mix* énergétique à hauteur d'un tiers et le développement de véhicules "verts". Le marché du carbone adopté fin décembre 2010 a vocation à englober les raffineries, les centrales électriques et l'industrie, pour un prix qui passera de 10 USD/t équivalent CO₂ en 2012 à 18 USD/t équivalent CO₂ en 2016⁽¹⁸⁾.

Trois initiatives de réductions d'émissions régionales doivent donner naissance à des marchés du carbone entre 23 États américains, et leurs homologues canadiens et mexicains.

- ▶ La *Regional Greenhouse Gas Initiative* (RGGI) a mis en œuvre en 2008 un marché du carbone portant sur le secteur de la production d'électricité, qui doit diminuer les émissions de GES de 10% en 2019 (voir la carte page précédente).
- ▶ La *Midwest Greenhouse Gas Reduction Accord* (MRGGRA) a vocation à créer un marché d'échange de quotas dans tous les secteurs économiques. Si les lignes directrices de cette bourse de permis ont été formulées en 2010, la mise en œuvre avait ensuite été retardée dans l'espoir que le Congrès vote un système similaire au niveau fédéral.
- ▶ La *Western Climate Initiative* (WCI), dont fait partie la Californie, vise également à instaurer en 2012 un système *cap and trade* sans frontière sectorielle, afin de diminuer de 15 % les émissions de GES d'ici à 2020 (année de base 2005).

Cependant, tant qu'elles ne seront pas soutenues par une législation fédérale, ces régulations resteront le fait de certaines régions "vertueuses" : elles ont peu de chance de se diffuser dans l'historique *Rust Belt*, dont l'économie dépend toujours essentiellement de l'exploitation d'énergies fossiles, pour la génération d'électricité ou l'alimentation de l'industrie. Il n'est d'ailleurs pas assuré que ces initiatives dépassent l'échelle d'un ensemble limité d'États : l'établissement d'un marché du carbone national n'est plus d'actualité depuis l'abandon des propositions du Congrès.

Par ailleurs, même dans les États où les technologies et énergies vertes représentent des opportunités commerciales, les instruments de régulation économique

émergent difficilement. On note une certaine **décélération des initiatives de marché du carbone des collectivités locales** qui prenaient jusqu'ici le relais de la politique fédérale. En mai dernier, un **juge de San Francisco a interdit les quotas de CO₂ qui devaient servir de base à un marché de permis dans le cadre de la *Western Climate Initiative***, retardant probablement d'un an l'établissement du marché régional, puis le gouverneur républicain du New Jersey a annoncé qu'il entendait se retirer de la *Regional Greenhouse Gas Initiative*. Ces péripéties illustrent la difficulté de réguler les émissions de GES par le biais de mesures locales, car la mise en œuvre d'objectifs contraignants nécessite un vote des différentes institutions des États.

Enfin, une loi fédérale peut à tout moment préempter une initiative locale. En juin dernier, la Cour suprême a d'ailleurs réaffirmé que seuls l'EPA et le Congrès avaient en dernier recours le pouvoir d'obliger les acteurs du secteur privé à adopter des mesures d'atténuation, non les États fédérés⁽¹⁹⁾.

Les États-Unis ont adopté une position pragmatique dans les négociations internationales

Désormais privé du soutien du Congrès, le président se contente de mettre en avant l'**objectif final de diminuer de 17 % les émissions nationales de gaz à effet de serre d'ici à 2020** (année de base 2005). Sans indication sur les moyens d'atteindre cette cible, cette offre est cependant moins crédible.

En revanche, **les États-Unis ont été force de proposition au cours des discussions internationales sur les financements à long terme⁽²⁰⁾ de la lutte et de l'adaptation au changement climatique**, à destination des pays les plus vulnérables. Il est vrai que les demandes américaines ont été satisfaites dans ce domaine, notamment celles qui touchaient à l'attribution du secrétariat du nouveau fonds Climat vert à la Banque mondiale, à laquelle les pays en développement (PED) étaient opposés.

Les États-Unis se sont également engagés à contribuer "unilatéralement", c'est-à-dire indépendamment de l'issue des négociations internationales, à l'effort financier mondial dit "fast start", visant à rassembler 30 milliards de dollars américains par an de 2010 à 2012.

À l'exception des soutiens *fast start*, ces engagements financiers constituent des contreparties que les États-Unis conditionnent à la satisfaction d'un certain nombre de demandes.

[18] Source : Point Carbon, décembre 2010, www.pointcarbon.com.

[19] Voir NYTimes.com, *Justices Rebuff States on Utilities' Gas Emissions*, 20/06/2011 et la décision de la Cour : <http://www.supremecourt.gov/opinions/10pdf/10-174.pdf>

[20] Les décisions de Cancún mentionnent 100 milliards de dollars à partir de 2020.

En premier lieu, ils souhaitent un effort important des pays émergents, en particulier de la Chine, en matière d'engagement sur des objectifs de réductions d'émissions. Les États-Unis conditionnent leur engagement à celui du "premier émetteur mondial [...] dont les émissions seront 90 % plus importantes que celles des États-Unis d'ici à 2020 et dépassent même la France en termes d'émissions *per capita*"⁽²¹⁾ dans des objectifs d'atténuation à l'horizon 2020. Les négociateurs américains souhaitent établir un principe d'égalité d'application d'un futur accord international à l'égard des pays développés et des PED les plus avancés. Ils affirment qu'il n'est pas question d'instituer des engagements similaires en tous points, notamment en matière d'efforts de réduction de GES, mais bien plutôt d'établir des obligations "comparables". Pour ce faire, il conviendrait de faire évoluer l'interprétation du principe de "responsabilité commune mais différenciée" de la gouvernance climatique mondiale actuelle, établie dans les années 1990. Une telle évolution est complexe : la Convention climat et le Protocole de Kyoto permettent ainsi aux PED d'éviter des obligations de réduction de GES, notamment au nom du "principe de responsabilité commune mais différenciée". Les États-Unis soulignent que des précédents existent dans le domaine de la gouvernance environnementale : le Protocole de Montréal prévoit ainsi un alignement des obligations des pays développés et en développement d'ici à dix ans afin de préserver la couche d'ozone.

En second lieu, les négociateurs américains refusent d'engager les discussions sur un nouvel accord mondial avant que les décisions de Cancún ne soient déclinées dans une forme concrète.

Cette stratégie peut néanmoins mener les négociations onusiennes vers des points de blocage.

Le premier obstacle concerne le futur du Protocole de Kyoto : l'Europe et les pays du G77 soutiennent l'ouverture d'une seconde période d'engagement protocolaire, après l'échéance de 2012⁽²²⁾. Les États-Unis ont adopté une position de spectateur, ne s'estimant pas concernés par un accord international qu'ils n'ont pas ratifié. Cette stratégie s'apparente de fait à un moyen détourné de refuser l'ouverture d'une période d'engagement contraignant qui leur serait étendue⁽²³⁾. Deux arguments, en

partie contradictoires, sont avancés pour discréditer l'idée de la reconduction du Protocole de Kyoto dans une version prévoyant des objectifs de réduction contraignants pour les États-Unis : d'abord, le risque d'inciter certains pays à adopter des objectifs d'atténuation très peu ambitieux afin d'éviter les pénalités prévues en cas d'échec à remplir ces cibles ; ensuite l'impossibilité, dans l'état de la gouvernance actuelle, de mettre en place un accord international véritablement contraignant et des sanctions crédibles.

La question de la transparence des efforts des pays signataires en matière de réduction de GES constitue un second point de blocage. L'envoyé spécial de la Maison blanche a affirmé à plusieurs reprises que la transparence des émissions de GES était nécessaire pour contrôler la trajectoire des émissions mondiales et il réclame une transparence maximale de l'inventaire chinois. Mais les États-Unis semblent partisans de l'utilisation de méthodes nationales de comptabilité plutôt que de l'adoption généralisée de règles communes (*cf. infra*). Cette position, qui reconnaît la difficulté de réaliser un décompte national précis, semble toutefois contradictoire avec la demande faite à la Chine. Un compromis devra être trouvé entre exactitude de la mesure et harmonisation des techniques utilisées pour élaborer un inventaire d'émissions mondial suffisamment fiable, que la communauté internationale pourra utiliser comme baromètre afin d'orienter les politiques climatiques nationales.

➤ AU-DELÀ DE DURBAN : COMMENT RENOUER AVEC UNE STRATÉGIE CLIMATIQUE CRÉDIBLE ?

Les États-Unis ont annoncé qu'ils ne s'engageront pas dans un nouvel accord climatique international avant que ne soient mises en œuvre les décisions de Cancún. Selon ces textes, les négociations sur la révision du régime climatique ne pourront intervenir avant 2014-2015, à la suite des conclusions du GIEC sur l'évolution du climat et de l'évaluation des politiques climatiques mises en œuvre par les pays. D'ici là, les États-Unis devront renouer avec une politique climatique véritablement ambitieuse. Trois paramètres pourraient déterminer la relance d'une telle politique.



[21] *Statement by Special Envoy for Climate Change Todd Stern to the House Committee on Foreign Affairs, 25/05/2011.*

[22] À la suite des négociations de Panama, en octobre dernier, le G77 et la Chine ont officiellement affirmé que "l'ouverture d'une seconde période d'engagement [au titre du Protocole de Kyoto] était capitale" pour eux. Toutefois, il est entendu que ce soutien concerne un accord modelé d'après le protocole négocié en 1997, ne prévoyant pas d'obligations de réduction de GES pour ces pays. Voir <http://www.g77.org/nc/pressrelease/pr100411e.html>

[23] Au cours d'un entretien au Centre d'analyse stratégique en juillet 2011, Todd Stern affirmait ainsi au sujet des débats autour du futur du protocole de Kyoto : "Bien que ce sujet ne nous concerne pas actuellement, nous en ressentons les retombées".

L'influence de l'opinion publique : une donnée indispensable, mais insaisissable

L'opinion publique est l'un des principaux déterminants de l'adoption d'une régulation climatique au niveau fédéral.

Elle est néanmoins très difficile à cerner.

D'une part, la crise économique a relégué au second plan les préoccupations écologiques dans la population américaine. En témoigne un sondage international de la Banque mondiale, qui révèle que les Américains sont moins concernés par le problème du changement climatique que les ressortissants d'autres pays, et suggère un fort attachement à des réflexes de consommation très polluants, notamment l'utilisation d'un véhicule individuel⁽²⁴⁾. Un retournement de tendance semble bien avoir eu lieu depuis le début de la récession : en 2008, 67 % des sondés s'avouaient "très préoccupés par le changement climatique" ; ils ne sont plus aujourd'hui que 51 % à tenir le même discours⁽²⁵⁾. Si l'opinion publique américaine est donc consciente du problème du changement climatique depuis quelques années, le sentiment d'urgence s'estompe, gommé par les préoccupations liées à la conjoncture économique.

Les Américains sont d'ailleurs opposés à une régulation coûteuse à court terme : favorables à une régulation des GES par une réglementation de l'EPA, ils sont réticents à l'égard d'une régulation sous forme de signal prix (marché de quota, taxe carbone)⁽²⁶⁾.

Craignant que ce contexte ne devienne propice à un retour en force des arguments climato-sceptiques dans les médias, 39 scientifiques américains appartenant à la Société américaine de géophysique (SAG) ont publié une tribune dénonçant le retour de la controverse sur le changement climatique⁽²⁷⁾.

D'autre part, l'opinion publique américaine est fluctuante. Sa sensibilisation aux problèmes environnementaux évolue au rythme des événements, notamment des catastrophes naturelles. De plus, ces préoccupations sont relativement éphémères pour la majorité de la population. L'"effet *Deepwater*", cet éveil des consciences écologiques à la suite de la catastrophe pétrolière d'avril 2010 dans le Golfe du Mexique, s'est ainsi révélé de courte durée : la reprise des forages, présentée par le président Obama comme une garantie d'approvisionnement énergétique, n'a pas soulevé de contestation majeure.

Les conséquences des événements de Fukushima sont encore incertaines. Le président Obama qualifie la filière nucléaire d'"énergie propre", mais on ne peut à l'heure

actuelle prévoir comment les retombées de la catastrophe japonaise orienteront de manière pérenne le *mix* énergétique des États-Unis, si une hausse éventuelle du prix du gaz, due au renoncement de certains pays à l'énergie nucléaire, l'emportait sur la baisse des prix induite par l'exploitation des gisements de schiste bitumineux.

Enfin, l'atonie de l'économie américaine due à la crise économique a contribué à diminuer temporairement les émissions de GES (- 3% en 2008 puis - 7 % en 2009, selon l'Agence internationale de l'énergie). Cette baisse ponctuelle pourrait contribuer à amoindrir le sentiment d'urgence vis-à-vis de la lutte contre le changement climatique, et ainsi amenuiser la pression médiatique et publique en faveur de l'adoption d'une politique *ad hoc*.

La Maison blanche a récemment mis en œuvre une série de projets destinés à mieux communiquer auprès de l'opinion et à la sensibiliser : création d'un site Internet d'information (www.climate.gov), fusion des équipes météorologiques et climatiques de l'agence fédérale National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) dans un seul service dédié au suivi du climat.

La volonté présidentielle, un levier politique qui a ses limites

À court terme, ni marché du carbone ni taxe carbone ne sont susceptibles de voir le jour au niveau fédéral. Malgré des convictions évoquées à de nombreuses reprises⁽²⁸⁾, il est peu probable que le président Obama prenne un risque comparable à celui du Premier ministre australien, contraint par des coalitions politiques à soumettre au vote du Parlement une taxe carbone. Il ne s'opposera pas à une grande partie de l'opinion et de ses élus sur la question de la lutte contre le changement climatique avant que n'émerge une reprise économique.

La volonté présidentielle a par ailleurs ses limites en matière d'engagement international, sur lequel le Sénat a le dernier mot. Malgré sa détermination, l'administration Clinton a échoué de ce fait à concrétiser la pleine ratification des engagements contraignants signés à Kyoto.

Dans les négociations : l'indispensable "déclat" du partenaire chinois

La participation des pays émergents, en premier lieu de la Chine, à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique, est l'un des principaux déterminants de l'envergure de l'engagement américain. Depuis la conférence de Bali (2007) et les premières réunions destinées à bâtir le régime international post-2012, les



[24] <http://blogs.worldbank.org/climatechange/who-earth-cares-about-climate-change>

[25] <http://www.gallup.com/poll/146606/concerns-global-warming-stable-lower-levels.aspx>

[26] <http://www.lungusa.org/healthy-air/outdoor/resources/clean-air-survey/clean-air-memo.pdf> 6

[27] Article du *Los Angeles Times*, 08/11/2010. À noter que la SAG s'est désolidarisée de l'initiative. <http://articles.latimes.com/2010/nov/08/nation/la-na-climate-scientists-20101108>

[28] Dès les premiers débats autour des propositions de loi parlementaire, le président Obama promettait d'utiliser les réglementations de l'EPA si aucune loi ne voyait le jour.

partenaires américains et chinois ont des positions intransigeantes, **chacun d'entre eux réclamant des contreparties de son interlocuteur avant de s'engager lui-même dans de coûteux efforts de réduction.**

La situation a toutefois profondément évolué au cours de la dernière décennie. D'une part, **la Chine a mis en chantier une véritable politique d'atténuation** de ses émissions à la faveur d'un onzième Plan quinquennal (2006-2010). D'autre part, **les délégations américaines et celles des pays émergents, désormais regroupées dans le groupe des BASICs, multiplient les contacts** : leurs échanges sont notamment à l'origine des décisions de Cancun, considérées comme le nouveau cadre de la gouvernance climatique mondiale.

Un certain degré de confrontation marque encore néanmoins le dialogue sino-américain. Si ces oppositions se révélaient plus ouvertement, on pourrait craindre un retour au *statu quo* non coopératif qui avait cours avant la conférence de Copenhague. Au moins deux différends persistent :

- ▶ **L'ouverture d'une seconde période d'engagement par le Protocole de Kyoto** : la Chine et les pays du G77 sont aujourd'hui favorables à une seconde période d'engagements contraignants, essentiellement parce qu'ils comptent éluder d'éventuelles obligations de réductions d'émissions en vertu de leur statut de pays en développement.
- ▶ **La mise en œuvre du système de transparence renforcé des engagements internationaux** : un accord de principe satisfaisant le refus de la Chine de se voir imposer des contrôles par la Communauté internationale avait été conclu à Copenhague. Paradoxalement, les États-Unis, qui réclament une grande transparence des inventaires chinois, semblent également partisans de l'adoption d'un système "MRV" (*Measurement, Reporting & Verification*) conçu à l'échelle nationale, et non selon des standards internationaux. Cette solution semble rejoindre le principe chinois de vérification domestique dite "ASA" (*Auditing Supervision Assessment*). Cependant, ce système, qui ne permettrait pas d'harmoniser le décompte des émissions au niveau mondial, pourrait ne pas rallier tous les suffrages au cours de la Conférence de Durban. Les positions américaines et chinoises pourraient donc à nouveau évoluer.

La conclusion d'un accord sur les financements de long terme permettrait néanmoins de faire avancer les négociations. Les négociateurs américains n'ont pas encore fait de proposition sur les moyens de mobiliser quelque 100 milliards de dollars américains par an d'ici à 2020 au niveau mondial. La proposition française d'une taxe portant sur les transactions financières internationales

suscite une forte opposition du gouvernement américain, qui juge que ce système installerait une distorsion de marché néfaste pour les places financières et ne permettrait pas de collecter des fonds importants. Mais des solutions seraient à l'étude, notamment pour encourager le secteur privé à intervenir : tarif de rachat ("*feed-in tariff*") encourageant le développement des énergies propres, mécanismes de garantie permettant de diminuer le risque associé aux projets concernés, etc.⁽²⁹⁾

CONCLUSION

S'il n'est plus question de voir émerger un marché du carbone fédéral dans les mois à venir, l'opportunité manquée de l'année 2009 ne marque pas le coup d'arrêt définitif de la politique américaine de transition énergétique. Amorcée par des initiatives locales aujourd'hui dépassées, la régulation des émissions de GES est désormais assurée par le biais de l'EPA. L'agence ne peut cependant instituer d'elle-même un mécanisme *cap and trade* fédéral. En l'absence d'un consensus parlementaire, seul un engagement fort du président américain peut faire aboutir ce projet en lui donnant une ampleur nationale, et porter des propositions convaincantes dans les négociations internationales. Même si le climat économique s'améliorait, Barack Obama n'a plus le temps de réaliser les objectifs qu'il s'était fixés d'ici à la fin de son mandat. En période de crise, sa priorité est désormais de revenir aux fondamentaux de la politique américaine de sécurité énergétique, dans laquelle les objectifs climatiques n'apparaissent qu'au second plan. De même, à l'échelon international, la délégation américaine ne s'investira que dans des négociations portant sur la concrétisation des accords de Cancun. À terme, une relance de la politique climatique américaine exigera de rallier l'opinion publique, afin de s'assurer le soutien des élus parlementaires. La politique chinoise déterminera également l'ampleur de l'engagement des États-Unis. Selon toute vraisemblance, cette relance ne pourra intervenir avant les prochaines élections présidentielles américaines.



Blandine Barreau, département Développement durable

[29] Voir Buba J. (2011), "Les financements innovants au service du climat", *La note d'analyse*, n° 252, Centre d'analyse stratégique, novembre.

**DERNIÈRES
PUBLICATIONS
À CONSULTER**

sur www.strategie.gouv.fr, rubrique publications

Notes d'analyse :

N° 249 ■ Des effets de quartier à la politique de la ville (novembre 2011)

N° 248 ■ Pour un développement responsable des nanotechnologies (novembre 2011)

N° 247 ■ De nouvelles organisations du travail conciliant égalité femme/homme et performance des entreprises (novembre 2011)

N° 245 ■ L'adaptation du parc de logements au vieillissement et à la dépendance (octobre 2011)

Notes de synthèse :

N° 246 ■ Les aides publiques dommageables à la biodiversité (octobre 2011)

N° 244 ■ Une ambition spatiale pour l'Europe.
Vision française à l'horizon 2030 (octobre 2011)

Retrouvez les dernières actualités du Centre d'analyse stratégique sur :

-  Internet : www.strategie.gouv.fr
-  Facebook : [centredanalysestrategique](https://www.facebook.com/centredanalysestrategique)
-  Twitter : [Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)



La Note d'analyse n° 250 - novembre 2011 est une publication du Centre d'analyse stratégique

Directeur de la publication : Vincent Chriqui, directeur général

Directeur de la rédaction : Pierre-François Mourier, directeur général adjoint

Secrétaire de rédaction : Delphine Gorges

Impression : Centre d'analyse stratégique

Dépôt légal : novembre 2011

N° ISSN : 1760-5733

Contact presse :

Jean-Michel Roullé, responsable

de la communication

01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr



Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre : le Conseil d'analyse économique, le Conseil d'analyse de la société, le Conseil d'orientation pour l'emploi, le Conseil d'orientation des retraites, le Haut Conseil à l'intégration.

www.strategie.gouv.fr